

Le procès de Raboteau

Un documentaire vidéo exemplaire en faveur des droits de l'Homme en Haïti

Retranscription de l'interview de Michelle Pierre-Louis

(elle regarde les photos)

C'est pour les grands formats.

C'était Paul et Michel Raforiou et moi

Ah D'accord. Je ne connaissais pas

On va commencer. Michelle. Si tu peux un peu prendre la perspective de quelqu'un qui a été touché dans le passé, qui est membre d'une famille qui avait été, d'une communauté qui avait été touchée par la violence politique, la répression. Et donc si tu pouvais enchaîner sur ça. Cette idée que tu avais l'espoir, l'expectative que ce que tu fais, pourrait aider à panser les blessures de plusieurs générations de victimes. Et ensuite tu pourrais nous dire si tu crois que l'on est sorti du procès avec cette expectative satisfaite, entièrement, partiellement ou complètement déçue.

0:01:23:00 Comme je t'avais dit la dernière fois qu'on s'est parlé, la question de l'arbitraire et de la violence, remontent très loin dans ce pays. Et personnellement je les vécu à un âge où j'étais encore adolescente, puisque je suis née à Jérémie. Et il se trouve que le groupe "Jeune Haïti," qui avait voulu lancer une guérilla contre Duvalier dans les années 60, 64. J'avais quoi,... j'avais 14, 15 ans. Presque tous les rebelles venaient de Jérémie. Et vous savez dans cette petite communauté, tout le monde est plus ou moins parent. Donc ça été un traumatisme extrêmement lourd pour moins personnellement à cet âge et pour ma famille qui a quand même perdu des gens avec lesquels ils avaient des liens de parenté.

Lorsque Duvalier a frappé très fort, et a éliminé en peut-être trois mois, à peu près quinze familles. Mais tout le monde, c'est-à-dire des grands -parents aux bébés. Et tout le monde a disparu. Ils ont probablement été assassinés et enterrés. On n'a jamais retrouvé les traces. En plus, c'était des gosses. C'étaient les cousins, c'étaient les amis, c'étaient les gens avec lesquels je jouais quand j'étais enfants. **0:03:00:00** Donc ça été pour moi une expérience extrêmement lourde. En plus à cause de la question de couleur en Haïti, c'est vrai que c'était, en plus, sous Duvalier, donc comme on dit en créole "mabouquet te lan ferme", c'est-à-dire donc on n'avait pas le droit à la parole. "Mabouquet" en créole, c'est ce qu'on met pour les ânes, les bourriques. Cette espèce de muselière. Donc cette expression créole qui dit "Mabouquet bien fermé", ça veut dire qu'on ne peut pas parler. C'est pour ça qu'en 86, on disait, "Mabouquet est tombé". On pouvait parler.

Donc pour revenir à ça, la question de couleur à Jérémie, avait fait aussi que, y'a des gens qui s'étaient dit: " C'est peut-être bon pour ces mulâtres", d'avoir été éliminés. Et il y toujours un peu ce double standard en Haïti, où malheureusement les victimes sont considérés comme ceux qui ont tort. Très souvent on dit : "J'avais vu ça pour ces gens." Au lieu de dire que c'est le principe même de la violation des droits humains, qui fait problème. C'est-à-dire une fois qu'on a violé, on va pas regarder si c'est un mulâtre, un enfant, si c'est un jeune, ou bien un noir. On va dire, y'a un principe qui a été violé, donc il faut commencer à se battre là-dessus, puisque tout le monde peut y passer finalement.

A Jérémie, il y a eu finalement très peu de protestations. C'est comme si tout s'est passé, de manière à ce qu'on disait : Bon, finalement, cette ville l'avait bien mérité parce que le préjugé de couleur était quand même assez fort dans la ville. Donc toutes ses questions là étaient, quand même, même lorsqu'on a que quinze ans, vous interpellent, vous obligent à réfléchir sur vous, sur votre histoire, sur vos parents, sur votre ville. Et moi, j'ai toujours un peu porté ces événements-là comme un fardeau personnel. Je me suis dit après Duvalier, il faut quand même que le regard que l'on porte sur les violations des droits humains, soit autre. Et comme on avait un peu, recouvré d'espace de liberté. C'était le moment d'agiter ces questions.

Mon avis personnel, c'est que la répression n'a jamais cessé. Jusqu'à maintenant. Malheureusement. Il y a eu, après le départ de Duvalier par rapport aux événements de Jérémie, une espèce de réhabilitation du passé. Au début, ça avait été faire une messe, là où les gens étaient supposés avoir été enterrés. Il y a eu beaucoup d'expéditions, il y a eu des livres qui ont été écrits là-dessus. Donc c'est important de faire le travail de mémoire, qui en plus en Haïti est un problème 0:06:00:00. On a l'impression qu'on oublie vite. Même, si l'on n'oublie pas vraiment. Mais les mécanismes qui peuvent aviver la mémoire sont de temps en temps grippés. On ne sait pas trop comment s'y prendre avec toutes ses années de violence, d'arbitraire et de dictature.

Alors quand, maintenant qu'Aristide arrive et que c'est vraiment l'espoir que non seulement les choses vont changer et que les couches populaires qui historiquement ont toujours été marginalisées et qui aspirent vers la citoyenneté et qui vont effectivement devenir des citoyens. Que voilà un président qui a une légitimité populaire vraiment exceptionnelle qui pourra, fort de cette légitimité, changer les choses. On s'était dit, on va enfin réhabiliter les victimes de Fort-Dimanche, réhabiliter les victimes de Jérémie de Piatre, de partout parce qu'il y en constamment. Le coup d'Etat est arrivé. Ce qui veut dire encore une fois, des milliers de victimes. Dont d'ailleurs, ce massacre de Raboteau qui a eu lieu pratiquement la même année que finalement Aristide est réhabilité, et comme on dit, avec l'expression consacrée, c'est le retour au droit constitutionnel.

Depuis, justement pendant le coup d'Etat. Moi, je me rappelle le retour de Jean Dominique à Radio Haïti. Le massacre a eu lieu en avril. Radio Haïti, c'était fait un devoir en avril 95 de faire toute une semaine d'émissions sur le massacre. Et envoyer les reporters sur place, interroger les gens. Et voir ce qui s'était passé, ce qui avait poussé cette armée, à carrément tirer sur les gens, innocents, et à les descendre jusque dans leurs derniers retranchements. Sur la mer, dans leurs maisons...Vraiment quelque chose d'inexplicable, tellement c'est odieux et crapuleux.

Donc on avait pensé que, effectivement, le retour à l'ordre constitutionnel, aurait pu, en réhabilitant la mémoire des événements, faire en sorte que ce peuple qui a tellement souffert et qui souffre encore puisse, panser ses blessures. Et que ce serait emblématique et symbolique pour ces massacres qui ont eu lieu et dont parfois personne ne parle plus.

0:09:00:00 Pour moi, le procès de Raboteau, je dois avouer, que je n'y avais pas beaucoup cru. Parce qu'il y a tellement d'entraves qui se mettent sur le chemin de la justice. Et le système judiciaire lui-même, est tellement fragile, malgré les tentatives de le restructurer. Mais, il n'est pas seulement fragile et corrompu, - la justice en Haïti a toujours été presque un leurre - donc, moi, je n'avais pas beaucoup cru que le procès aurait finalement lieu. Et bien, il a eu lieu. Et c'est une bonne chose. De mon avis, c'est une bonne chose.

Je pense que peut-être, que bien que j'ai été sceptique, j'espérais quand même plus que ce qui a été fait. Mais c'était aussi, ne pas compter sur la carence sur système lui-même. Donc c'est une bonne chose que le procès ait eu lieu, c'est une bonne chose que les gens aient pu dire ce qui c'était passé, malgré toutes les carences, les lacunes, les difficultés. Je ne pense pas qu'il ait eu dans le pays, le caractère emblématique que j'aurais voulu personnellement qu'il ait. Mais je pense que c'est un événement qui a été important. Je ne sais pas, à écouter les victimes elles-mêmes. Je ne sais pas si elles sont satisfaites. Je ne sais pas si le procès a été à la hauteur de leurs attentes. Mais du point de vue national, j'ai pas l'impression qu'il ait eu ce caractère symbolique, d'avoir été le procès du coup d'Etat, même si les militaires ont été ou par contumace ou parce qu'ils étaient là, condamnés.

Je pense que cela aurait pu être une plus grosse affaire dans le pays. Mais en même temps le procès a eu lieu dans une atmosphère de morosité dans le pays. Toute la crise politique. Les élections qui vont arriver mais.... Je ne sais pas si ça n'a pas joué aussi au détriment de l'aspect fort et emblématique que le procès aurait pu avoir. Bon, c'est mon opinion personnelle.

Après avoir écouté et vu ce procès se dérouler, est-ce que tu sens, ou est-ce que tu as pu échanger avec d'autres connaissances, amis, parents des générations passées, 0:12:00:00 qu'ils se sentent soulagés aussi par le fait que le procès ait eu lieu, ou est-ce que c'était trop mitigé pour donner cette satisfaction, cette catharsis.

Tout à fait. Moi, c'était mon expérience, peut-être un peu démesurée, mais je ne pense pas que le procès ait eu cet effet. Je n'ai pas parlé à la victime elle-même. J'ai parlé à des gens qui ont assisté au procès, tout le long du procès. J'ai parlé à des gens qui travaillent à la plate-forme des droits humains. Et eux-mêmes, bien qu'ils aient insisté sur l'aspect positif du procès. Mais je crois que leurs espérances sont restées un peu en rade. Ça n'a pas été la haute mer, quoi. Donc même pour ces organismes, la plate-forme, elle-même, elle l'a dit publiquement, elle a exprimé certaines réserves quant à certains aspects. Mais je ne sais pas si l'effet catharsis a eu lieu. Je ne sais pas tout à fait sûr. C'est mon opinion personnelle et c'est dommage. Est-ce que c'est parce que les crimes continuent ? Vous savez, pour moi, l'assassinat de Jean-Dominique, qui a été mon ami personnel pendant trente ans, collaborateur à différents niveaux, y compris avocat, Michel Montas C'est un membre de mon conseil d'administration avocat, pour moi....c'est....Il y a quelque chose qui s'est cassé en moi, le jour de l'assassinat de Jean.

Question 0:15:00:00

0:16:00:00 Bon, je ne suis pas sûre que ça pourra effacer...l'impact...même si ça n'a pas été un impact à la hauteur de nos espérances, encore une fois, mais je ne pense que l'on pourra effacer ce qui a été fait. Cependant, c'est dangereux ce qui arrive là. L'assassinat de Jean est politique. Vous savez Jean-Pierre Louis c'était mon beau-frère. Donc c'est très proche encore une fois. En plus on a travaillé ensemble. On s'est toujours très bien entendu. Donc là aussi c'est quelque chose que j'ai vécu et que je vis très mal. L'assassinat de P'tit Jean, parce que Deux ou trois jours avant, un peu comme Jean-Do, je l'avais vu. Il était venu à mon bureau... Bon, P'tit Jean, c'est déjà gros. Et l'on ne sait rien de l'assassinat de P'tit Jean. Absolument rien. Malgré tous les efforts qui ont été fait, etc. Ça ne s'est pas passé. Y'a jamais eu d'enquête. Le dossier est enterré. On ne parle plus de 'Tit Jean, pratiquement. Excepté chaque 3 août, on fait une commémoration. C'est déjà dramatique.

Jean, c'est un assassinat politique. Hautement politique. Jean était conseiller de Préval, du Président Préval. Ce n'était pas un secret. Donc il était du gouvernement quelque part. A sa radio, il soutenait les efforts du gouvernement, il avait complètement pris parti pour la réforme agraire...etc. Et Jean, c'est un type qui a échappé à Duvalier, les deux Duvalier. Qui a échappé à Namphy, Prosper Avril, le coup d'Etat, Cédras , et qui est assassiné sous le gouvernement d'un ami, en défendant son gouvernement. 0:18:00:00 C'est quand même quelque chose d'assez fort, parce que comme tu dis, ça veut dire que les gens qui l'on assassiné et qui ont monté cette exécution, étaient quasi sûrs que l'enquête, même si elle aboutit à la limite, l'impunité est assurée.

Et cette question est très grave. Elle est très grave. Elle est très grave pour tout le monde. La question de l'impunité. Et c'est justement ce que le procès, dans son caractère emblématique, aurait dû démontrer. Qu'à partir de ce procès, l'impunité, telle que nous l'avions vécu jusque là, n'était plus possible. Aujourd'hui, on a l'impression que l'impunité va encore durer, persister pendant longtemps. Parce que les structures ne sont pas là. On ne sait même pas s'il y a une volonté de la part des autorités, de rendre justice. Comme on dit en anglais, "They pay lip service ", mais dans les faits. Michelle Montas a tenu ce dossier à bras le corps. C'est-à-dire s'est investie au risque de sa vie. Parce qu'elle s'est dit, si l'assassinat de Jean passe comme les autres, ce que lui il représentait, pour le pays, pour tout le monde, allait être sacrifié. Et c'est vrai quelque part.

Je ne dis pas que Jean est tellement... est un tel phénomène qu'il faut lui rendre justice à lui tout seul et oublier tout les autres. Mais là encore, c'est voir le caractère symbolique de la chose. Et les assassins de Jean, trouvé, procès et sanctions. Moi je crois que la société haïtienne respirerait un autre air. Parce que je crois que c'est ce qui arrive chez nous. Vous savez une société ne peut pas vivre sans qu'il y ait des normes, sans qu'il y ait un certain nombre de valeurs. Et que de ces valeurs découlent des règles, des normes, des lois, et que quiconque transgresse ces lois sache qu'il y a une sanction qui va tomber.

Nous on a l'impression que l'on peut transgresser les lois comme l'on veut, et que la sanction ne tombe pas. Jamais. Donc il faut qu'on s'entende. Moi, vous savez je travaille beaucoup 0:21:00:00 dans ce pays avec les organisations paysannes. Laissés-pour-compte de la société, historiquement. Elles s'organisent pour avoir des écoles, elles s'organisent pour l'eau, elles s'organisent même pour les routes, mais mon Dieu, elles ne peuvent pas s'organiser pour la Justice. Ca ne peut pas relever d'elles. Ca relève de l'Etat, ça relève du système judiciaire. Donc, les gens font des efforts monstres, avec des moyens limités pour essayer d'être citoyens, pour essayer de vivre dignement, pour essayer d'être respectés... et ce qui doit leur être donné par l'Etat, parce que ça ne peut pas leur revenir, n'est même pas donné par l'Etat.

Vous savez, les violations constantes dans la paysannerie, jusqu'à présent, ça n'a pas cessé. Et là encore, chaque fois on bute sur l'impunité. Et malheureusement, pour en revenir au procès, malgré tout ce qu'il représente de positif, on n'est pas encore sortis de l'impasse juridique dans laquelle on se trouve.

Question

Bon, je dois te dire qu'en regardant le procès, je crois que notre système lui-même souffre de carences considérables. Parce que tu vois, il y a quand même des choses qui sont apparues et qui n'auraient pas du apparaître. Le problème des corps...Quand on parle d'un massacre, il faut quand même prouver qu'il y a une dizaine, une quinzaine de gens qui ont été assassinés,

et que ça peut être fondé. Donc, il y ait eu des tas de doutes. Or on n'a pas pu fonder ça. On n'a pas pu fonder qu'on a retrouvé quinze, vingt corps. Tu sais...On a retrouvé quoi, trois corps, je crois....Est-ce qu'on peut parler de massacre, quand on parle de ça? Moi je crois qu'il y a eu massacre, je sais qu'il y a eu massacre. Qu'on ait fait disparaître les corps, que les corps aient été dévorés par les requins dans la mer, peu importe, mais n'empêche que dans le domaine du juridique, on est dans le domaine du rationnel, OK.

Quand on fait un procès, c'est la raison qui compte 0:24:00:00, c'est une procédure. C'est le doute, mais c'est aussi l'argumentation. c'est les faits. Donc, quand maintenant, les gens écoutent, et moi je veux dire tout le monde, pas seulement les gens éduqués, les gens... le commun des mortels haïtiens, le chauffeur...les gens avec lesquels on travaille, etc...Moi, je vois à quel point, le procès ne les a pas mobilisés. Parce qu'ils se disent "nou pa koné ca ki ap asse la", "nou pa kon ca ki ap regle la", en d'autres termes : on ne sait pas ce qui se passe trop, on ne sait pas ce qui est en train de se régler. Et il n'y a pas eu de leur point de vue, mais peut-être aussi un peu du mien, il n'y a pas eu une présentation sans faille des dossiers, tu sais, qui a permis de dire : "Tiens, la chose a été tellement bien préparée et montée que même, si on sait qu'il y a eu des criminels, effectivement que le procès s'est produit, mais le procès lui-même a été la théâtralisation de la chose. Et a permis la mise en scène des crimes qui ont été faits." Et ça, je crois qu'il y a une carence à ce niveau aussi, qui a joué contre le caractère emblématique que le procès aurait pu avoir.

Tu sais, on a eu l'impression de trop de failles, dans le montage des dossiers même.

Question

Absolument, exactement, tu sais. On sait : il y a eu crime. On sait qu'il y a eu, - je t'ai dit pour en revenir à Radio Haïti-, quand ils sont retournés en 95 interroger les gens, ça été une semaine d'interview sur ce qui s'était passé. On sait, y'a eu des morts, on a tiré sur des gens...Mais en même temps, le procès ne peut pas être quelque chose qui a l'air d'être un fantasme. Ou qui a l'air de sortir de l'imagination des gens. C'est la mise en scène de l'acte, ou des actes. Et ça, ça doit être monté sans faille. Vraiment. Et là on a un peu l'impression, est-ce que c'est parce qu'on n'a pas l'habitude, des procès, et encore moins des procès criminels, y'a des failles même dans la loi haïtienne. Vous savez, on a dû associer ces gens à des associations de malfaiteurs, parce qu'il n'y a rien dans notre Constitution ou notre Code Pénal, qui nous permet de dire : "Tiens voilà, ces gens étaient des assassins, et ça été un massacre, etc, etc."

Même le Ministre lui-même, il expliquait cela, 0:27:00:00 nonobstant le fait que le procès a eu lieu, c'est quelque chose d'extrêmement positif. Malgré les failles, malgré les lacunes. Mais il n'a pas été jusqu'au bout de ce qu'il aurait pu être. Et c'est constitutif à la manière dont il a été monté même.

Question

Oui. Je crois qu'il y a eu beaucoup de failles, du côté du Ministère public. Parce qu'en fait la défense n'avait pas beaucoup d'arguments. Or, il y eu beaucoup de temps pour monter le procès...Beaucoup de temps. Et, on sent de grosses lacunes dans le montage des dossiers. Et ne serait-ce, comme je te dis, une fois qu'il y a eu un massacre il faut pouvoir dire, mon Dieu, il y a eu vingt cadavres, il y a eu vingt personnes. Voilà leur nom, voilà où ils habitaient, voilà

qui ils étaient. Tu comprends, on s'attendait à ça. Quelque chose de très systématique, qui dise, voilà les faits dans leur intégralité. Voilà comment ça s'est passé. Voilà ce que les survivants disent. C'était trop flou. Au cours du procès lui-même. C'est mon opinion. Encore une fois, je me limite à mes propres impressions et peut-être aux impressions des gens avec lesquels j'ai discuté, y compris les gens qui étaient sur place.

Question

De toute façon, le verdict...Pour moi, il n'y avait pas de grande surprise. Il n'y avait pas de grande surprise. A la limite, le procès par contumace, je crois qu'il était important aussi. Que e Cédras, Michel François. Parce que c'est assez nouveau quand même, qu'on ait remonté la chaîne, et là, je crois que le travail de la MICI-VIH a été extrêmement important, parce que Monsieur Matarolo, lui-même, insistait beaucoup sur les précédents qui avaient eu lieu en Amérique Latine, dans les procès de ce genre. A savoir, que même si il faut condamner les exécutants, il faut aussi remonter la chaîne jusqu'aux concepteurs quelque part, ou tout au moins à ceux qui ont donné l'ordre, ultime, en premier tout au moins.

Donc, moi, le procès par contumace, malgré encore une fois les faiblesses du système et tout, [0:30:00:00](#) je pense qu'il est important. Et je pense qu'on n'a pas assez, pesé là-dessus. Même la presse. On n'a pas assez expliqué l'importance de condamner ces militaires, même par contumace. Ca s'est passé beaucoup trop facilement, comme si c'était banal. Non, ce n'est pas banal. C'est extrêmement important. Parce que quelque part, Cedras mets ses pieds ici, il est arrêté tout de suite. Et il est condamné. Donc que les gens sachent ça. Malheureusement, je pense qu'il n'y a pas eu un abattage médiatique suffisamment important sur cet aspect des choses.

Question

Justement. C'est ce que je disais. Ce n'est pas compris, parce que personne n'a expliqué ça. Tu vois. Et c'est un précédent. On n'a pas d'expérience récente, dans les cinquante ou soixante dernières années de ce type. Tu sais au XIX ème siècle, il y a eu des présidents qui ont été accusés etc.. et qui étaient des militaires. Ils n'étaient pas accusés parce qu'ils étaient militaires, ils étaient accusés parce qu'ils étaient présidents et qu'ils avaient trempé dans des magouilles, de la corruption.

Tandis que là, il y aurait un rôle pédagogique important à expliquer à cette population ce qui est arrivé. Parce que justement, remonter la chaîne de commandement, même si c'est pas pour dire que ces hauts gradés avaient eu même ordonné le crime, mais qu'ils ont une responsabilité dans le massacre. C'est extrêmement important. Parce que c'est aussi valable, c'est une singularité de la faire dans le monde militaire, mais c'est aussi valable pour toutes les autres chaînes de commandement. En d'autres termes, même dans le monde civil, quelque chose comme ça arriverait, ou la police, on peut remonter jusqu'à la direction. Quelle est votre responsabilité, comme tu dis, par omission, mais vous avez une responsabilité de n'avoir pas voulu savoir ce qui s'était passé ou [0:33:00:00](#) d'avoir fait semblant, d'avoir peut-être ordonné mais on ne peut pas le prouver, n'empêche que vous êtes responsables et vous êtes condamnés pour ça. Et c'est ça qui est important.

Malheureusement, quand tu te dis, tu demandes à des gens dans la rue ce qu'ils en pense, ils vont te dire qu'ils ne sont pas au courant. Mais ça aurait été le moyen, le moment de montrer

que l'impunité, à ce titre là et à ce moment-là, peut être remise en cause. Même si vous êtes absent, et même si vous n'avez pas vous-même, pressé la gâchette. C'est important ça.

Question

Sur le principe, je ne pourrais qu'être d'accord, mais encore une fois, il faudrait que ce soit quelque chose de bien monté. Tu sais pour qu'il n'y ait pas de parade de la part de "l'ennemi", tu comprends, pour qu'ils ne trouvent pas de faille pour se faufiler, et retourner la situation à leur avantage. Donc ça veut dire, préparer des dossiers selon les procédures judiciaires chevronnées. Donc ça veut dire qu'il ne faut pas que les gens aient l'impression quand il y a des procès, que ce sont des mascarades. Il faut que les gens aient l'impression que c'est quelque chose de sérieux. Que ce n'est pas une parodie de Justice. Que c'est fondamental. Que ces revendications populaires exprimées depuis le départ de Duvalier qu'il faut prendre en compte. Et que ça ne se passe pas comme si l'on était au théâtre. Au mauvais théâtre en plus. Donc, moi je dirais, sur le principe, absolument. Mais montons le dossier de manière sérieuse. Tu sais. Et faisons de ces procès, quelque chose de sérieux pour que le peuple haïtien dans son ensemble, y trouve l'écho par rapport à ses propres revendications de Justice.

Question 0:36:00:00

0:37:00:00 Tu veux savoir par rapport à l'aspect politique du procès, comment ça s'est passé est-ce que cet aspect a été abordé dans le procès. Encore une fois, avant d'arriver directement à ta question. Il s'est passé quelque chose de très grave, avec le coup d'Etat lui-même. Qui a été un coup d'Etat contre le vote populaire. Contre des milliers, contre des milliers, des centaines de milliers de gens, qui aspirent à la citoyenneté, et qui avaient toujours été exclus jusque-là, et qui en votant le 16 décembre 90 ont eu l'égalité politique. C'est extrêmement important non? Parce que ce jour-là, le paysan haïtien le plus pauvre, a compris et a su que son vote, avait exactement la même valeur, que celui du Général Cédras, que celui de l'archevêque de Port-Au-Prince et du plus grand bourgeois haïtien. C'est extrêmement important. Il y a beaucoup de gens qui, peut-être, minimisent un peu cet aspect des choses. Moi je lui accorde la plus grande importance, et pour moi c'est un moment fondateur de notre histoire récente. Parce que même intuitivement, les gens avaient compris, que c'était ça un acte fondateur. Ca ne résout pas les problèmes, mais ça les pose.

Et, ça veut dire aussi, si j'ai posé cet acte, je veux pouvoir, **0:39:00:00**, *le téléphone sonne* demander des comptes. Donc, puisque je participe maintenant à la chose publique.

(coup de téléphone)

Donc je reprends. Ce qui arrive, c'est en posant cet acte, aussi, il pose le principe de sa participation et de son inclusion dans la gestion de la chose publique dans le pays. **0:40:00:00** Et quelque part, les premiers sept mois d'Aristide ont été une expérience, avec toutes ces difficultés et son aspect bancal, où il y a eu presque une exigence de participation populaire dans ce qu'il faisait. Et de cette volonté d'inclusion, qui venait de la base. Parce qu'on ne va pas lui accorder l'inclusion. on va même se battre pour se poser en participant. Et il est pour moi clair, que le coup d'Etat est venu casser ce mouvement-là.

Moi, j'ai travaillé au Cabinet d'Aristide en 91. Au moment du coup d'Etat, mon nom était sur les listes des gens qu'il fallait abattre, à la télévision qui avait été saisie par les militaires, on

citait mon nom avec le nom de toutes les autres personnes etc. Mais je n'ai jamais été inquiétée vraiment. Pendant le coup d'Etat, j'ai pu sortir du pays et revenir etc, je me suis mise à couvert pendant à peu près 4 mois et après j'ai pu sortir librement. Ce n'est pas contre moi, qu'il y avait un problème. C'est contre le peuple Haïtien. Les pauvres de ce pays, qui avaient osé se poser en tant que citoyens. Donc il est évident que toute la répression du coup d'Etat a été dirigée contre eux.

Et justement, au moment où Clinton arrive au pouvoir. Et que se dessine de plus en plus à haut niveau, le profil d'un possible retour d'Aristide, le massacre a lieu. Et ça, c'est encore emblématique de cette volonté de l'armée d'Haïti 0:42:00:00 à ce moment de casser le vote et de montrer : "Vous voulez participer, voilà ce qui va vous arriver. Et nous avons le pouvoir de le faire. Le pouvoir de vous exterminer, parce que vous ne comptez pas dans cette société. Et l'on veut que c'est comme ça que ça reste. Que vous ne comptiez jamais."

Et là c'est vrai que ce caractère politique, je ne suis pas sûre qu'il ait été mis suffisamment en exergue à propos du procès. Je ne suis pas sûre. Peut-être qu'il y a eu des gens qui ont pu déceler certains aspects, parce que c'est vrai que le Président lui-même disait : " On veut que ce soit le procès du coup d'Etat". Mais même dans les discours, il n'y a pas eu un discours assez percutant sur cet aspect-là. On a voulu casser le rêve populaire d'inclusion. Le massacre est emblématique de ça, surtout qu'il a eu lieu presque au moment où se dessine finalement pour le retour d'Aristide.

Et ça été le dernier massacre. La dernière grosse répression avant le retour d'Aristide. Et à ce compte, on aurait pu, au cours du procès, relever beaucoup plus cet aspect-là. Et redonner à cette population confiance, et relancer son espérance dans la participation.

Question

Oui, tout à fait. Tout à fait, à cause de tout ça..

Question

Je vais avouer très sincèrement. Je n'ai pas vu. J'ai vu les images... chaque deux jours. Très souvent j'étais en province, je n'étais pas à Port-Au-Prince. Mais de ce que j'ai vu, je n'ai pas senti cet aspect-là. Parce que pour moi, c'est vrai. Un procès, c'est la théâtralisation du crime. C'est la mise en scène où, par le biais des avocats, du Ministère Public d'une part, de la défense, les 0:45:00:00 deux parties sont mises en confrontation pour que la vérité sorte. Pour que finalement, justement, dans le prétoire, et dans toute l'assistance, et dans ce cas, dans tout le pays, les gens revivent la scène. Pas seulement les victimes, mais toute la société revivra la scène et à ce moment, se sente partie prenante de la chose, parce que justement on est en train de revisiter, non seulement les lieux du massacre, mais le massacre lui-même. Et cette mise en scène de toutes les parties est extrêmement importante dans un procès de ce type et de cette envergure, pour qu'il y ait, encore une fois, cette catharsis. J'avoue que je ne suis pas sûre que ça ait eu lieu. Mais encore une fois, je ne veux pas donner l'impression, que j'ai tout vu, que je sais tout. Donc je me limite encore une fois à dire ce que j'ai vu, et je n'ai pas vu cet aspect.

Maintenant, c'est extrêmement difficile. Je sais par exemple, Françoise Roucas, et Florence Elie ont beaucoup travaillé avec les victimes et ont essayé de les mettre en situation. C'est une chose d'extrêmement dure pour quelqu'un qui a vécu un traumatisme personnel, ou par personne interposée si c'est un membre de la famille qui a été assassiné, c'est une chose

extrêmement dure et difficile à vivre psychologiquement, mais en même temps, c'est ça le procès. Il faut avoir, être préparé à cette capacité de redire, et à la limite même de revivre ce qui s'est passé.

Question 0:48:00:00

0:48:22:00 C'est une bonne question, tu sais. C'est une très bonne question. Parce que, de ce que j'ai vu, si, il y a bien quelque chose qui ressortait, c'est le caractère dichotomique de notre société, encore une fois. En d'autres termes, même sur le plan juridique, on n'est pas capable d'établir des passerelles réelles. Parce qu'en plus même les droits, jusqu'à présent, ne sont pas en Créole. Or, c'aurait été, et c'est, extrêmement important, que dans un procès de cette nature et de cette ampleur, les victimes aient une connaissance, même si elle n'avait pas été profonde, de ce qu'est la Loi. Et que ça se fasse dans leur propre langue. Donc à ce compte, le caractère dichotomique de la société haïtienne est encore ressorti sans, et là j'essaye de répondre à ta question, sans qu'il n'ait donné l'impression -même si le procès a été fait en Créole-, que les passerelles ou les ponts aient été vraiment construits. Et ça aussi, c'est lacunaire. C'est une grosse lacune.

Question

La revendication de justice, elle est une des revendications, les plus fondamentales qui est exprimée depuis le départ de Duvalier. Et malgré les efforts, qui ont été entrepris, entrecoupés par le coup d'Etat, par les militaires etc , depuis le départ de Duvalier, on a l'impression que tout reste à faire. C'est quand même extrêmement étonnant, je dis souvent ça, et j'ai beaucoup d'amis qui ne sont pas d'accord avec moi, que dans un pays où les gens sont tellement pauvres, **0:51:00:00** et souffrent dans leur corps de cette pauvreté, que la plupart des manifestations qui ont eu lieu dans ce pays, ce n'est pas pour demander du pain. C'est pour demander justice. Et ça, c'est quand même, extrêmement fort. Je ne veux pas minimiser l'aspect social et économique, mais la justice a un rôle tellement symbolique dans une société, parce qu'elle est liée aux valeurs. Qu'est-ce qui est bien ? Qu'est-ce qui est mal ? Et est-ce que nous nous entendons tous sur ce qui est bien et ce qui mal, et sur les sanctions qui doivent tomber lorsqu'on transgresse...Lorsque l'on passe du Bien au Mal, lorsque l'on fait mal, quelles sont les sanctions qui doivent tomber. Et encore une fois, c'est un peuple, non éduqué, pauvre qui nous force à réfléchir sur ça.

Moi, ce que je souhaiterais, c'est que nos gouvernants nous comprennent et s'attachent à voir tout le travail qu'il y a à faire, pour que finalement, l'on s'entende là-dessus. Et qu'on respecte ce peuple, et qu'on respecte ce qu'il veut et qu'on respecte ses revendications fondamentales. Et là, je ne sais pas si le gouvernement sera à la hauteur, mais je souhaite, qu'il comprenne ça. Et qu'il travaille là-dessus. Et ça passe aussi par une grande capacité de finalement sortir de la démagogie par rapport à la question de la langue et de mettre les textes de loi en Créole. C'est quand même pas possible, que rien, ou si peu, moi à ma connaissance, rien, mais comme je ne prétends pas tout connaître, ni tout savoir, presque rien je dirais, n'a été fait dans ce sens. Même si les gens sont analphabètes. Mais une fois que les textes seront en Créole, il y a un phénomène d'appropriation et d'accessibilité qui est beaucoup plus évident. Or rien. Rien. Il y a encore une non volonté, jusqu'à présent, de casser la dichotomie sociale et culturelle du pays. Et moi je pense qu'il faut toujours se mettre, quelque part, dans la perspective du pauvre.

Question 0:54:00:00

0:54:18:00 Oh! C'est une grosse question. Bon, moi je crois qu'il faut, mais je parle pas d'une perspective globale, encore une fois, mais de mes propres expériences. Je travaille dans beaucoup de communautés rurales, où il y a beaucoup de violations jusqu'à présent. De tous ordres. J'essaye de voir si l'on peut monitorer les violations. Parce que ça arrive trop souvent qu'il manque de la documentation. Et c'est parce que les gens ne savent pas. Ils ne savent pas quoi faire. Si un policier vient et les bat . Bon ils se replient, et puis ils ne savent pas trop quoi faire. Même s'ils crient des fois. Alors, on est en train de voir, à notre niveau, et ça j'en ai parlé avec les gens de la plate-forme, si on peut répertorier au moins les violations. Et faire que les gens eux-mêmes, on a fait des formulaires en Créole, puissent dire le lieux, l'heure, qui a été victime, est-ce qu'ils peuvent identifier, qui a commis l'acte, est-ce que c'est le caseque, est-ce que c'est la police, est-ce que c'est je sais plus qui. Quel est l'événement lui-même. Et si avoir une documentation qui permette de fonder les revendications. Et d'aller le plus loin possible, en disant, voilà l'éventail des choses qui nous arrivent. Nous avons porté plainte, rien n'est fait. Parce que très souvent on va porter plainte et puis l'on se rend compte que l'on a rien en main.

Le massacre de Saint Jean Bosco, on ne sait pas combien de personnes sont mortes, on ne sait pas leur nom, on ne sait rien. Donc on va porter plainte et on nous dit, oui, mais quel dossier on va monter? Donc déjà aller à la base des choses. Ne pas se mettre simplement à aller faire des dénonciations à la radio, même si ça coûte. Mis au moins, étape par étape, faire en sorte que les gens construisent eux-mêmes leur propre plaidoyer, et apprennent, que c'est important d'avoir ces dossiers, parce que non seulement, ils vont servir, si l'on veut pousser les choses jusqu'au bout, mais en plus ils vont servir pour la mémoire. Et ça aussi c'est important. Donc, moi c'est ce que je peux vous dire à mon niveau. Maintenant bon, je suppose qu'il y a beaucoup de perspectives, 0:57:00:00 des organismes de droits humains, la police elle-même peut-être, le Ministère, qui ont des projets, mais moi je pense que l'on doit commencer "at the grassroots level", et c'est un processus éducatif, pédagogique, qui permettra aux gens de bien armer finalement leur propre processus de revendications par rapport à la justice et à l'impunité. 0:57:29:14